



Paris Region Fellowship Programme*

APPEL À PROJETS 2020 ALLOCATIONS POST-DOCTORALES

*Ce projet a reçu un financement de l'Union européenne, programme Recherche et innovation Horizon 2020, actions Marie Skłodowska-Curie, n°945298

Pourquoi ? Pour soutenir l'emploi scientifique en Île-de-France, soutenir la recherche et l'innovation, et renforcer l'attractivité internationale des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche franciliens.

Pour quoi ? Pour financer 52 contrats de recherche environnée de 24 mois sur deux vagues de recrutement de 26 contrats chacune, en 2021 et 2022, à hauteur de 4 740 € /mois (salaire minimum brut chargé).

Le présent appel vise à recruter les 26 lauréats de la première vague.

Pour qui ? Pour des scientifiques souhaitant réaliser un post-doctorat sur un projet de recherche en Île-de-France, dans des laboratoires franciliens notamment parmi ceux des Domaines d'Intérêt Majeur de recherche.

Comment candidater ? via le site <https://parisregionfp.sciencescall.org>

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ouverture de l'appel à candidatures	1 ^{er} juillet 2020
Date limite de dépôt des dossiers	21 octobre 2020 à 00h00
Eligibilité des candidatures	Du 21 octobre au 1 ^{er} novembre 2020
Evaluation – comité de sélection	Novembre / Décembre 2020
Auditions des candidats pré-sélectionnés	du 4 au 15 janvier 2021
Validation de la liste des lauréats et liste complémentaire par le Conseil Régional Scientifique	Fin janvier/début février
Vote du Conseil régional	1 ^{er} trimestre 2021
Recrutement des lauréats	Au plus tard le 1 ^{er} septembre 2021

Pour tout renseignement relatif à cet appel à candidatures, merci d'envoyer un courriel à :

prfp@iledefrance.fr



Important :

La candidature doit respecter la règle de mobilité pour l'action Marie Skłodowska-Curie : l'appel est ouvert pour les candidats qui n'ont pas résidé ou exercé leur activité principale (travail ou études, etc.) en France pendant plus de 12 mois au cours des 3 années précédant la clôture du présent appel.

Pour plus d'information sur le programme et le dépôt de candidature, consultez le site parisregion.eu

PREAMBULE

La région Ile-de-France est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation avec 40% des forces scientifiques française. Avec le financement de réseaux et d'équipements scientifiques, la Région développe un environnement de recherche attractif pour les chercheurs expérimentés désireux de s'installer en Ile-de-France. Pour cela, la Région soutient les établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens dans leur objectif d'université de recherche de rang mondial qui se traduit :

- par des recrutements de scientifiques de renommée internationale sélectionnés dans le cadre de la charte HRS4R et du code européen de recrutement des chercheurs,
- par le développement d'alliances universitaires européennes,
- par leur contribution à faire de l'Ile-de-France le premier centre d'innovation et de technologie européen.

Pour cela, la région Ile-de-France a créé des Domaines d'Intérêt Majeur de recherche ¹ labellisés par le conseil régional sur la période 2016-2020.

Les domaines d'intérêt majeur de recherche portent sur des thématiques permettant de développer une approche pluridisciplinaire, internationale et intersectorielle. Ces réseaux de recherche franciliens représentent une masse critique de chercheurs, laboratoires et équipements scientifiques, chacun sur son domaine. Le financement régional sur la période 2016-2020 est de 110M€.

Le Programme « Paris Region fellowship » vient en complément des actions régionales en faveur de la recherche (le financement des Domaines d'Intérêt Majeur de recherche notamment) et s'inscrit dans le contexte du Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui vise à faire de l'Île-de-France une référence mondiale en matière de science et de technologie.

En coordonnant le programme Paris Region FP, la région Ile-de-France s'engage à :

- soutenir les établissements qui implémentent ou se sont donnés comme objectif d'implémenter la Charte européenne du chercheur (HRS4R) et recrutent les chercheurs selon les règles du code européen de recrutement des chercheurs (déontologie et intégrité scientifique, processus de recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite).
- promouvoir la mise en œuvre de projets de recherche environnée et pour cela s'engage à ce que les candidats bénéficient de l'environnement de recherche proposé par le programme.

¹ <https://www.iledefrance.fr/des-aides-la-recherche-pour-13-domaines-dinteret-majeur>



Principales caractéristiques du programme et bénéfices attendus pour les candidats

- La région Ile-de-France ouvrira deux appels à projets pour des contrats de recherche de deux ans chacun, permettant de recruter un total de 52 chercheurs expérimentés sur des contrats de 24 mois.
- Les bourses du programme Marie Sklodowska Curie financent la mobilité individuelle des chercheurs. En application des critères de l'action Marie Sklodowska Curie, la liberté de choix du laboratoire d'accueil et du sujet de recherche sera garantie aux candidats. Les candidats choisiront leur projet de recherche, le laboratoire d'accueil et l'entreprise dans laquelle ils effectueront leurs travaux de recherche. **Il est attendu des candidats qu'ils recherchent et sollicitent les structures d'accueil les plus en lien avec leur projet.**
- Les candidats au programme Paris Region FP pourront choisir parmi les laboratoires des institutions de recherche et d'enseignement supérieur franciliens (parmi lesquels le CNRS, l'Inserm, Sorbonne Université, Paris Sciences Lettres, l'Université Paris Saclay, l'Université de Paris, l'Université Paris Seine, l'Université Paris Est, l'Université Sorbonne Paris Nord, l'École Normale Supérieure, l'Institut Pasteur etc...) Une liste de 450 laboratoires au moins sera accessible aux candidats.
- Les candidats au programme Paris Region FP pourront bénéficier d'un programme de formation ad hoc, d'une action de mentorat et de networking permettant le développement des carrières scientifiques proposés par les entreprises partenaires du projet spécialisées en recrutement et développement des carrières des chercheurs.. Les candidats au programme Paris Region FP pourront effectuer une mobilité intersectorielle dans les entreprises franciliennes partenaires du projet qu'elles soient des institutions culturelles (Musée National d'Histoire Naturelle, Musée du Quai Branly - Jacques Chirac, Musée d'archéologie nationale par exemple) ou des entreprises du secteur industriel (Atos, Thales, Safran, Digital & Ethics, Pertimm,..).
- Les candidats au programme Paris region FP pourront bénéficier du savoir-faire de l'agence régionale d'attractivité "Choose Paris Region" en matière d'accompagnement des entreprises et investisseurs étrangers en Ile-de-France ainsi que du réseau Acc&ss, spécialisé en accompagnement administratif et à la recherche de logement pour les chercheurs désireux de s'installer en Ile-de-France

1. ELIGIBILITE

- Règle de mobilité des actions Marie Sklodowska-Curie: les candidats ne doivent pas avoir résidé ou travaillé en France plus de 12 mois au cours des trois dernières années précédant la date de clôture de l'appel à candidature;
- Au moment du recrutement, les candidats doivent être titulaire d'un doctorat ou d'une expérience de recherche d'au moins quatre ans conformément aux règles d'éligibilité des actions Marie Curie ;
- Les candidats devront choisir un laboratoire d'accueil francilien parmi les listes de laboratoires proposés sur le site de candidature : laboratoires des Domaines d'Intérêt Majeur de recherche (environ 450 unités de recherche), autres laboratoires franciliens, pour y développer le projet de recherche de leur choix.
- Aucune autre restriction ne sera appliquée, le programme Paris RegionFP appliquant le principe de l'égalité d'accès aux règles de sélection et de recrutement pour tous les candidats.
- Une auto-évaluation éthique sera exigée au moment du dépôt de candidature



2. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme Paris RegionFP alloué par la Région et cofinancé par la Commission européenne a pour but de financer les bourses de recherche Marie-Curie des post-doctorants, Le programme prévoit également une participation aux frais d'installation des chercheurs ainsi que le programme de formation, les coûts de recherche environnée .

Le soutien régional correspondant aux bourses de recherche, aide à l'installation et coûts environnés de recherche sera versé aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (bénéficiaires de subvention) qui feront les recrutements et gèreront les contrats des post-doctorants.

Bourses de recherche : les bourses de recherche sont composées du salaire (minimum brut chargé de 4 740€ par personne et par mois), et d'une participation aux frais d'installation à hauteur de 220€ par personne et par mois; Les établissements bénéficiaires auront l'obligation de reverser cette partie de la subvention aux post-doctorants lauréats.

Environnement de recherche : le programme permet de financer les frais de participation à des conférences et les frais de déplacement professionnel à hauteur de 100€/personne et par mois ainsi que les frais liés à la mise en œuvre du projet de recherche (traductions, publications scientifiques, accès aux données et abonnement à des revues scientifiques, actions de dissémination des résultats de la recherche, etc.) à hauteur de 310€/personne par mois, dont 100 €/personne par mois pour financer l'achat d'un ordinateur, du matériel et logiciel informatiques ou l'acquisition de petits équipements scientifiques, etc.

Formation et développement des carrières : Le programme met en œuvre une action de formation ad-hoc et de développement des carrières, à hauteur de 110€ par personne et par mois.

3. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur la base d'une procédure de sélection ouverte, transparente et fondée sur le mérite, impartial et basée sur des évaluations internationales par les pairs, conformément aux principes européens pour le recrutement de chercheurs (HRS4R). La procédure de recrutement comporte plusieurs étapes :

- 1) le dossier doit être déposé sur la plateforme <https://parisregionfp.sciencescall.org>
- 2) Sélection des projets en deux étapes avec la participation des évaluateurs internationaux indépendants;
- 3) La sélection finale d'une liste principale et d'une liste complémentaire de candidats est assurée par le Comité de sélection et validée par le Conseil Scientifique Régional (CSR) ;
- 4) Les candidats sélectionnés sont soumis au vote de la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France ;
- 5) Une convention d'attribution des financements est signée entre la Région et l'établissement gestionnaire des contrats ;



4. PROCEDURE ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

La procédure de sélection est mise en œuvre par la région Ile-de-France, en tant que coordinatrice du programme.

Elle est composée de deux étapes d'évaluation. Des experts évaluateurs internationaux interviennent à chaque étape du processus de sélection.

Un comité de sélection établira la liste finale des lauréats ainsi qu'une liste complémentaire.

Le Conseil scientifique régional valide la liste finale des lauréats pour proposition au Conseil régional.

1^{ère} étape de sélection : Les candidatures soumises feront l'objet de trois évaluations par des experts internationaux indépendants selon les critères suivants :

- Profil et parcours scientifique (30%);
- Projet de recherche (Qualité, aspects innovants et faisabilité du programme de recherche, interdisciplinarité, dimension internationale et ouverture sur l'entreprise (50%))
- Impact du projet sur la carrière scientifique (20%)

Les candidats devront obtenir la note de 7/10 lors de la première évaluation de leur dossier par les experts internationaux pour pouvoir être admis aux auditions.

2^{ème} étape de sélection : Les candidatures retenues à l'issue de la 1^{ère} étape de sélection se verront proposer des auditions organisées par le comité de sélection et auxquelles participeront les experts internationaux indépendants. Cette étape de sélection se fera sur les critères suivants :

- Expérience professionnelle, internationale, mobilité intersectorielle (30%)
- Projet de recherche et adéquation avec le laboratoire (40%)
- Leadership, créativité, projet de développement de carrière (30%)

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité (copie)
- Curriculum Vitae et track record incluant la liste de publications majeures et liste des prix et distinctions obtenues
- Description du projet de recherche en anglais incluant : résumé, objectifs, concept et méthodologie, état de l'art, impacts attendus, programme de travail et planning prévisionnel incluant les séjours en entreprises, questions éthiques potentiellement posées par le projet et moyens envisagés pour les réduire, plan de diffusion et de présentation des résultats de la recherche, plan de développement de carrière. Les candidatures sont basées sur la mobilité individuelle des chercheurs,
- Une traduction non-certifiée en anglais d'un diplôme de doctorat (PhD degree) ou un certificat de travail
- Déclaration sur l'honneur du respect de la règle de mobilité
- Deux lettres de recommandations
- Formulaire d'auto-évaluation éthique

Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible. Toutes les pièces du dossier doivent **impérativement respecter** la règle de nommage suivante : **NOM DU PROJET - NOM DE LA PIECE JOINTE.**

Les dossiers doivent être déposés par les candidats avant le 21 octobre 2020 sur la plateforme : <https://parisregionfp.sciencescall.org>